

Conseil Municipal du 25 mars 2019

Retour sur le Conseil Municipal du lundi 25 mars avec quelques-unes des principales délibérations.



Compte administratif 2018 : une dépense publique maîtrisée

Malgré la baisse des ressources financières de la ville, le compte administratif 2018 révèle une gestion maîtrisée et raisonnée des deniers publics. Tout en maintenant l'ensemble des services à la population, la ville a pu poursuivre sa politique d'investissement dans les secteurs de l'éducation, du sport, de la culture, du social, des bâtiments publics, de l'aide aux associations d'une part et, renforcer l'offre de services publics (augmentation de la subvention du CCAS de 410 000€; création d'une brigade de soirée etc.). Pour plus d'informations cliquez [ici](#).

Un budget 2019 maîtrisé propice au renforcement de l'offre de services publics

Le budget 2019 de la ville de Pessac s'élève à un peu plus de 95 millions d'€,. Avec plus de 27 millions d'€ d'investissement, la ville poursuit sa politique ambitieuse d'investissement afin de répondre aux besoins actuels et à venir des pessacais tout en réduisant l'endettement de la ville. En effet, au 31 décembre 2019, la dette de la collectivité devrait s'élever à 15.2 millions d'€ contre 17.7 millions d'€ au 1er janvier 2019. Pour plus d'informations cliquez [ici](#).

Impôt locaux : Maintien des taux communaux pour la 6ème année consécutive

Pour la 6ème année consécutive, les taux d'imposition communaux de taxe foncière et de taxe d'habitation ne connaîtront aucune augmentation en 2019. Cette stabilité est le résultat d'une gestion maîtrisée et raisonné des dépenses de fonctionnement de la municipalité

Politique de la ville : renforcement du soutien financier aux acteurs du territoire

Face à un contexte global, national et local, difficile en matière de politique de la ville (fin des contrats aidés; sortie du Haut-Livrac de la géographie prioritaire, dégradation du climat social de la Châtaigneraie-Arago) la municipalité a souhaité confirmer et renforcer son action auprès des associations, acteurs clé de la vie des quartiers. Cet engagement se traduit par l'attribution d'un soutien financier spécifique, au titre du budget 2019, à l'association Mamboko Na Mamboko sur le quartier du Haut-Livrac ; l'association sportive Pessac Châtaigneraie et à l'association des jeunes de la Châtaigneraie. Par ailleurs, la ville a également renouvelé, pour une durée de 12 ans, la convention de mise à disposition des locaux de Domofrance au profit du centre social La Châtaigneraie.

Environnement : Création d'un partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux

Dans le cadre de l'Agenda des Solutions Durables de Pessac 2020, la préservation de la nature et la protection de la biodiversité est l'un des quatre enjeux prioritaires. C'est pourquoi, la ville a souhaité s'engager dans un partenariat avec la LPO afin de favoriser et développer l'installation de refuges à oiseaux sur l'ensemble de son territoire. Le programme « Refuges de la LPO » dans lequel la ville s'inscrit, vise à permettre aux propriétaires de petits et grands espaces de s'engager à préserver et accueillir la biodiversité de proximité. Avec cette convention de partenariat, la LPO et la ville de Pessac espèrent faire du territoire pessacais une terre propice à l'installation de la faune et de la flore sauvage.

Contact presse Céline PAQUET

06 73 53 68 06

presse@mairie-pessac.fr



www.pessac.fr